# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24/10/2017

### - <u>2017\_060</u>: FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE POUR L'ANNEE 2018:

Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs communaux pour 2018 comme suit :

Il sera demandé 50 % du prix de la location au moment de la réservation et celui-ci sera encaissé immédiatement et le solde sera encaissé au plus tard une semaine après la date de la location.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les tarifs pour 2018 et le contrat de location.

Salle polyvalente	2018
Habitants de la Commune	
Grande salle :	
- Tarif 1 : samedi 9h00 au lundi 9h00	140.00 €
- Tarif 2 : vendredi 14h00 au lundi 9h00	210.00 €
- Tarif 3 : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 17h00 au	80.00 €
lendemain 9 h00	
Cuisine	80.00 €
Petite salle :	
- Tarif 1 : samedi 9h00 au lundi 9h00	60.00 €
- Tarif 2 : vendredi 14h00 au lundi 9h00	80.00 €
-Tarif 3 : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 17h00 au	40.00 €
lendemain 9 h00	anatuit
Vin d'honneur (3h maxi petite salle)	gratuit
Habitants Hors commune	
Grande salle :	
- Tarif 1 : samedi 9h00 au lundi 9h00	360.00 €
- Tarif 2 : vendredi 14h00 au lundi 9h00	440.00 €
-Tarif 3 : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 17h00 au	120.00 €
lendemain 9 h00	
Cuisine	190.00 €
Petite salle :	
- Tarif 1 : samedi 9h00 au lundi 9h00	120.00 €
- Tarif 2 : vendredi 14h00 au lundi 9h00	150.00 €
-Tarif 3 : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 17h00 au	80.00 €
lendemain 9 h00	
Vin d'honneur (3h maxi petite salle)	40.00 €
Couvert par objet	0.05 €
Cautions	
Vandalisme	550.00 €
Caution parquet grande salle	150.00€
Caution nettoyage grande salle + hall + bar + toilettes	180.00 €
Caution nettoyage cuisine	80.00 €
Caution nettoyage petite salle + hall + bar + toilettes	50.00 €
Dégradation du parquet de la grande salle :	
1er tarif	20.00 €
2ème tarif	50.00 €
3ème tarif	100.00 €

Objets cassés ou perdus	
Ballon 10	0.90 €
Ballon 16	1.20 €
Couteau de table	3.50 €
Fourchette	2.20 €
Grande cuillère	2.20 €
Petite cuillère	2.00 €
Pichet	3.80 €
Verre ordinaire	0.90 €
Assiette plate	2.50 €
Assiette creuse	1.80 €
Assiette à dessert	2.10 €
Tasse à café	2.30 €
Bol	1.80 €
Soucoupe	1.50 €
Flûte à champagne	1.50 €

Divers	
Salle omnisports	300.00 €
Caution salle omnisports	800.00€
Podium	150.00 €
Bâche podium	150.00 €
Caution podium	800.00€
Association 3ème location à but lucratif	50.00 €

# - 2017\_061 : FIXATION DES TARIFS DANS LE CIMETIERE POUR L'ANNEE 2018 :

Pour les concessions au cimetière, le Conseil décide de fixer la surface maximale d'une concession à deux mètres carrés.

Les tarifs seront les suivants pour 2018 :

Durée de 15 ans : 80 € Durée de 30 ans : 160 €

Concession pour cendres dans un carré spécifique (caveautin) :

Durée de 15 ans : 40 € Durée de 30 ans : 80 €

Un tarif de superposition dans la concession est appliqué soit 50 % de la concession neuve.

Durée de 15 ans : 40 € Durée de 30 ans : 80 € Durée de 50 ans : 100 € Perpétuelle : 150 €

Pour le columbarium, le tarif appliqué est le suivant :

Durée de 15 ans : 120 € Durée de 30 ans : 220 €

Dans le jardin du souvenir, le tarif appliqué pour une gravure sur stèle est le suivant :

Autorisation de gravure sur stèle : 60 €

Taxe sur caveau provisoire :

1.00 € par jour à compter du 10 ème jour et jusqu'à trois mois.

Urne supplémentaire dans le columbarium (superposition) :

Durée de 15 ans : 60 € Durée de 30 ans : 120 €

Cave-urne droit de superposition :

Durée de 15 ans : 20 € Durée de 30 ans : 40 €

Le Conseil approuve ces tarifs pour 2018.

### - 2017\_062 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL :

Deux entreprises ont été consultées pour l'élaboration du bulletin municipal pour 2018 :

IDEO POINT COM : 2 700 € HT GRAPHY: 1 065 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'accepter le devis de GRAPHY pour 850 exemplaires pour un montant de 1065.00 € HT.

### - 2017\_063 : VENTE D'UN LOGEMENT CONVENTIONNE APL AU 39 RUE DE LA POMMELIERE :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents que le Conseil d'Administration de Touraine Logement ESH a lors de sa séance du 27 avril 2011, délibéré sur la vente de son patrimoine.

C'est pourquoi, cet organisme sollicite l'autorisation de vendre un logement HLM sis : 39 rue de La Pommelière à ses locataires actuels.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitat, la commune doit transmettre son avis sur le projet de cession qui ne peut porter sur des logements et immeubles insuffisamment entretenus et ne doivent pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune.

Ceci exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable sur le projet de cession de l'immeuble précité au profit des locataires actuels.

### - 2017\_064 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ACHAT DES ORDINATEURS POUR L'ECOLE :

Suite à la décision attributive de l'Etat d'une subvention de 50 % pour un projet d'équipement informatique, nous allons acheter une valise informatique de 9 ordinateurs au sein de l'école.

Deux sociétés ont été consultées pour demander des devis, il s'agit de :

- FEPP Pro Informatique pour un montant de 5 252.00 € TTC
- TECHNICOPHONE pour un montant de 5 571.60 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, le devis pour les ordinateurs de l'école, de la société FEPP PRO pour un montant de 5 252.00 € TTC et sera payé sur l'opération 135 :"Matériels informatiques et logiciels".

# - <u>2017\_065</u> : <u>IMPLANTATION DE BORNES DE CHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES</u> :

Monsieur BAGLAN Jean Claude Maire et Monsieur PAPIN Pierre, informent le conseil municipal réuni ce jour en séance de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Monsieur le Maire et Monsieur Papin rappellent aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes porté par le SIEIL est inscrit dans le schéma du plan départemental de croissance verte établi par monsieur le préfet d'Indre et Loire.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a retenu, suite à un appel d'offres lancé en octobre 2012, la société ENSTO pour la fourniture des bornes. Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides et donc enfin

d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le principe d'un financement du projet à hauteur de 20 % du montant hors taxe du projet estimé à ce jour à environ 10.000 € au total en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. Ce projet correspond à la mise en place de bornes double.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière (≈ 2000 €) afin qu'il puisse l'inscrire dans son programme de déploiement et lui permettre également d'aller chercher les financements mis en place par l'état dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME. Pour être éligible aux aides mises en place et pour en permettre le développement.

Si le cout réel définitif des travaux et de mise en place de la borne s'avère plus onéreux, l'avis du Conseil municipal sera de nouveau sollicité avant tout engagement financier définitif de la Commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

Vu le livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonés »,

Vu le plan départemental de croissance verte du 27 septembre 2010,

APPROUVE les travaux d'implantation de 1 borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés :

Place du Général Leclerc 37110 Auzouer en Touraine, pour un montant de 1 394.79€ net,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public établi à en faveur du SIEIL avec pour

contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux ou intercommunaux,

AUTORISE le SIEIL ou son ayant droit à en assure la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en

qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,

S'ENGAGE à payer la part communale des travaux pour un montant net de 1 394.79 € tel qu'exposée ci-

dessus selon le bon pour accord présenté à la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents afférents à ce projet,

SOLLICITE auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes

et notamment la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) et autorise Monsieur le

Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,

DECIDE d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget de la Commune,

### **QUESTIONS DIVERSES:**

### -INFORMATIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire évoque :

- la "Semaine Folle" (le compte rendu de la réunion avec le Comité des Fêtes est fait par Monsieur Fabien HOUZE),
- le suivi des travaux de voirie,
- les dégradations au gymnase et à l'école constatées le 16 octobre 2017,
- l'inauguration du nom de l'école,
- l'expertise de la rue de la Bonleuvre (affaire avec Monsieur Lambinet),
- l'affaire de Monsieur Quantin (rue du 8 Mai),
- la "Roue Tourangelle" fixée au 1 avril 2018 :

Une animation et une exposition seront proposées par la Commune.

- le site de la commune (le compte rendu de la présentation par Idéo Point Com est fait par Monsieur Fabien HOUZE),
- le repas de fin d'année du Conseil Municipal :

Madame Jeannine GROSLERON est en charge de l'organisation.

- le rapport d'activité du Satese (il est à disposition en Mairie),
- la location de la salle pour activité professionnelle :

Nous allons nous renseigner auprès des services compétents.

# -PROGRAMME DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

10h30 : Rassemblement sur la place, hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts,

11h00 : Vin d'honneur offert à tous les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 23 novembre 2017 à 20h00.